

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 10 Avril 2019

REPUBLIQUE FRANCAISE			<p>L'an deux mille dix-neuf et le Dix du Mois d'Avril</p> <p>A 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : CHABRIER Gilles, PICHOT-DUCLOS Christian, BOUCHER Jean, CADOT Laurette, COUDERC Annie, ROCHE Félix, SAIGNIE Laurent, BARRES Alain, GRAS Christian, DI LENARDI Françoise, ESRAT Jacques, TUPHE Eric, GIBERT Florence, AMILHAUD-BONHOURE Nathalie, BOUSSUGE Jean-Luc, LE RAY Michèle, JUILLARD Pierre, PISSAVY Robert.</p> <p>Présents par procuration : LOCATELLI Pierre (pouvoir à Félix ROCHE), VIGNERON Emmanuelle (pouvoir à Jean BOUCHER), ALRIQ Françoise (pouvoir à Pierre JUILLARD), MOREL Isabelle (pouvoir à Laurette CADOT)</p> <p>Absents : ANDRAL Christian, BRUGEROLE Philippe, CHARBON Joël, MEYNIEL Edmond, DELCHET Myriam, VIDAL Roland, PLANCHOT Jérôme</p> <p>Secrétaires de Séance : DI LENARDI Françoise et GIBERT Florence</p>
DEPARTEMENT du CANTAL			
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
29	29	22	
<p>Date de la convocation : 1^{er} avril 2019 Date d'affichage : 1^{er} avril 2019</p> <p>Vote : pour : 22 Abstention : 0 Contre : 0</p>			

OBJET : Camping municipal Le Stalapos : Tarifs

Monsieur le Maire propose de valider les tarifs du camping municipal Le Stalapos suite à la validation de la convention d'occupation de sol avec la société Camping-car Park.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

Fixe les tarifs comme suit à compter du 25 avril 2019 :

		Tarifs		
		Juillet/Aout	Mai, juin et septembre et octobre	Janvier, février, mars, avril, novembre et décembre
Forfait séjour	La nuitée	15 €	12 €	10 €
Forfait stationnement court (inférieur à 5 heures)		5 €	5 €	5 €
Jeton machine à laver		4,50 €	4,50 €	
Jeton sèche-linge		3,60 €	3,60 €	
Utilisation mini-golf, table ping-pong et salle de séjour		Gratuit	Gratuit	Gratuit
Une entrée offerte à la piscine ou à la maison de la faune ou au cinéma pour tout séjour au camping				

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/04/2019 015-200071702-20190410-2019_044-DE

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante:
www.murat.fr*

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/04/2019 015-200071702-20190410-2019_044-DE